

Mesures exceptionnelles épidémie COVID-19

saison 2024

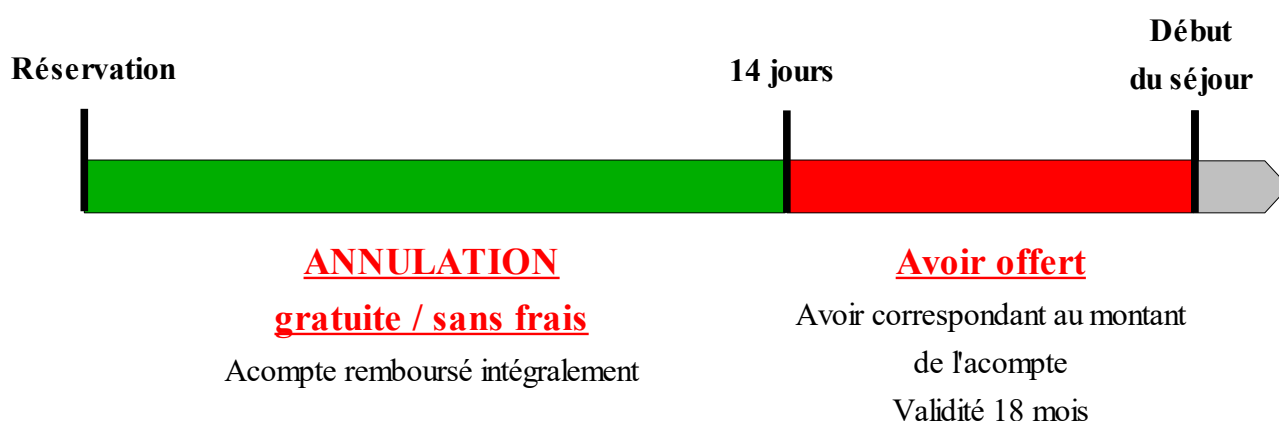
Désinfection du logement

- Le logement est régulièrement désinfecté.
Désinfection des surfaces de contact : poignées (portes, fenêtres, mobilier), interrupteurs, commandes des équipements, télécommande TV, robinetterie, rampes ...
- Le logement est propre à votre arrivée et aéré / ventilé entre chaque locataire.
- Le linge de lit fourni dans le logement est propre (protège-matelas, protège-oreillers, plaids et housses de couette...).

Politique d'annulation exceptionnelle liée à l'épidémie de COVID-19

Parce que nous savons qu'il est difficile de se projeter et de planifier ses prochaines vacances compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons suite à l'épidémie de coronavirus, nous avons décidé de modifier notre politique en matière d'annulation et de la maintenir pour la saison 2024, pour que vous puissiez réserver dès maintenant en toute sérénité.

En effet, rien ne sera perdu. Soit vous bénéficierez en cas d'annulation du remboursement total de votre acompte versé à la réservation, soit vous bénéficierez d'un avoir valable 18 mois pour que vous puissiez venir à un moment plus propice.



Ces conditions sont valables suite à mesures gouvernementales de confinement et/ou de restrictions de déplacement et de circulation liées à l'épidémie de coronavirus.

Ces mesures sont valables également si l'un des occupants désigné dans le contrat de location a contracté le virus quelques jours avant le début du séjour ou se retrouve cas contact (sur justificatif).